Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID: 029-212900757-20240626-DEL20240641-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

DELIBERATION 2024-10-41

OBJET: ACQUISITION AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER RUE AMIRAL TROUDE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2024

Date d'affichage: 20 juin 2024

En exercice : 33 Présents : 32 Votants : 33

Etaient présents: Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations:

Monsieur Jean-Yves CAM à Madame Isabelle BALEM

Monsieur Pierre GRANDJEAN a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024 Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID: 029-212900757-20240626-DEL20240641-DE

ACQUISITION AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER RUE AMIRAL TROUDE

La Ville de Guipavas a engagé des actions globales de valorisation du centre-ville. Le fonctionnement prédominant du centre-ville s'articule entre la rue Amiral Troude, les places Saint Herbot et Saint Eloi, la rue de Paris et la rue de Brest.

La commune souhaite peser dans la transformation progressive de la ville et mène une politique volontariste d'acquisitions ciblées en vue de structurer l'offre en équipements et en logements pour tous.

Considérant que souhaitent mettre en vente un terrain bâti sis 19 rue Amiral Troude, cadastré CB185 (44 m²) et CB 184 (949 m²), proche du CCAS de la commune,

Considérant la présence sur ce terrain d'une maison individuelle de 78 m² construite en 1958 et n'ayant pas fait l'objet de travaux notables depuis lors,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de France Domaine en date du 16 avril 2024 estimant la valeur du bien à 164 000€ assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Vu la volonté de

de céder le bien à un prix de cession de 180 000 euros net vendeur,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER l'acquisition du terrain bâti sis 19 rue Amiral Troude, cadastré CB185 (44 m²) et CB 184 (949 m²);
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes correspondant à l'acquisition et à passer les écritures comptables qui en résultent.

P.J.: Rapport du domaine sur la valeur vénale.

Avis de la commission :

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A GUIPAVAS, LE 28 JUIN 2024

Le Maire, Fabrice JACOB

MAIRIE

Le secrétaire de séance, Pierre GRANDJEAN